

**NOTE D'INFORMATION AUX REPRESENTANTS LEGAUX
MÉTIER DE LA SÉCURITÉ**

1

OBJECTIF DE LA FORMATION

Ce baccalauréat professionnel a pour finalité de préparer à l'exercice de différents métiers dans le domaine de la sécurité, soit au sein :

- des fonctions publiques (par concours et sous réserve de satisfaire aux conditions d'accès prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur) : gardien de la paix de la police nationale, sapeur-pompier professionnel, gendarme - adjoint, agent de police municipale, surveillant de l'administration pénitentiaire
- d'entreprises privées de gardiennage et de sécurité ou dans le service sécurité d'établissements (centres commerciaux ...)

QUALITÉS REQUISES

Le choix d'un métier orienté vers le secteur de la sécurité et de la prévention requiert des qualités particulières :

- une bonne condition physique
- le sens du dévouement et du service au public
- le sens des responsabilités, de la discipline et du respect des consignes
- la capacité d'écoute, de dialogue
- la capacité à s'intégrer et à travailler dans un groupe
- l'aptitude à observer un devoir de réserve et à respecter la confidentialité des informations

CONDITIONS

En cours de formation, votre enfant devra passer une visite médicale approfondie auprès d'un médecin sapeur – pompier. Il doit également disposer d'un casier judiciaire vierge dont l'extrait est à joindre avec le dossier de candidature (<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>) ainsi que du certificat médical avec les recommandations à suivre.

Ces conditions sont requises pour pouvoir notamment effectuer les périodes de formation en milieu professionnel obligatoires en cours de formation.

CONTENU DE LA FORMATION

La formation comporte des matières générales et professionnelles. Les horaires des disciplines se répartissent comme suit :

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL		ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL	
Matières	Volume horaire annuel	Matières	Volume horaire annuel
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	105	Enseignement professionnel	330
Mathématiques	45	Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	30
Langue vivante A	60	Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	30
Physique - chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	Prévention-santé-environnement	30
Arts appliqués et culture artistique	30	Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30
Education physique et sportive	75		
Total	360	Total	450

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

La durée de la formation en milieu professionnel est de 22 semaines réparties sur les trois années du cycle. Les périodes de formation se déroulent, à part égale, dans un service de sécurité incendie et de secours et dans un service de sécurité publique. Elles permettent d'apprendre à mobiliser les acquis en situation réelle, de collecter des informations sur le milieu professionnel et d'acquérir des compétences spécifiques aux métiers de la sécurité et de la prévention.

**RECOMMANDATIONS PREALABLE POUR LE CERTIFICAT D'APTITUDE
MEDICALE POUR LE BAC PRO METIERS DE LA SECURITE**

2

Les candidats doivent être en mesure de suivre le programme d'éducation physique et sportive de l'éducation nationale, sans exemption particulière

- Indice de masse corporelle (P/T2) < à 30
- Si notion d'asthme : absence de crise, de symptômes et de traitement depuis 3 ans
- Si notion d'épilepsie : absence de crise et de traitement depuis 3 ans
- Absence de malformation, déformation ou lésion de la ceinture scapulaire :
 - Luxation récidivante de l'épaule
 - Luxation de l'épaule datant de moins de 1 an
 - Chirurgie de l'épaule
- Absence de séquelle, de fracture ou présence de matériel d'ostéosynthèse :
 - Absence de lésion ligamentaire du genou cliniquement parlant
 - Absence de syndrome fémoro-patellaire cliniquement parlant
 - Absence de lésion ligamentaire de la cheville avec laxité séquellaire
- Absence d'affectation de la colonne vertébrale avec en particulier absence d'antécédents de conflit disco-radulaire ou cliniquement parlant
- Absence de troubles subjectifs de l'équilibre, d'origine ou périphérique
- Absence d'antécédents de pneumothorax